CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE DE RELAIS – CROSS

Dimanche 20 novembre 2022 - Cross National du Val-de-Marne / Île-de-France

Ce championnat comprend deux épreuves :

- Relais Cross 4 x 2000 m mixtes moins de 20 ans (Cadets-Juniors);
- Relais Cross 4 x 2000 m mixtes toutes catégories à partir de Juniors.

Article 1 - Engagement

Les engagements se font en remplissant le formulaire d'engagement au Championnat d'Îlede-France de Relais Cross 2023. Le formulaire est à envoyer par mail à <u>cross@athleif.org</u> avant **le lundi 7 novembre à 12h00**

La composition d'équipe inscrite sur le formulaire devra être respectée le jour du championnat puisque l'attribution des dossards se base sur le formulaire.

Article 2 - Composition d'équipe

Les équipes seront composées de quatre athlètes avec l'obligation d'avoir deux (2) féminines et deux (2) masculins.

L'ordre des coureurs est imposé : masculin-féminin-masculin-féminin les années paires et féminin-masculin-féminin-masculin les années impaires.

Un athlète ne peut effectuer qu'un seul relais et pour une seule équipe.

Equipe moins de 20 ans

L'équipe pourra se composer d'athlètes des catégories cadets et juniors mais chaque équipe a l'obligation d'avoir **au moins** un (1) cadet ou une (1) cadette.

Equipe Toutes Catégories

L'équipe pourra se composer d'athlètes de la catégorie junior à la catégorie master.

Si une modification d'équipe doit avoir lieu, vous devez envoyer la nouvelle composition par mail à <u>cross@athleif.org</u> avant le **mercredi 16 novembre 12h00**. Passé ce délai, la modification sera à effectuer une (1) heure avant la course le jour du championnat.

Article 3 - Classement

Pour chacune des épreuves, les trois (3) premiers clubs constitueront le podium des Championnats d'Île-de-France de relais Cross. Une médaille sera remise aux quatre (4) athlètes des trois (3) premières équipes.

Les résultats seront réputés définitifs qu'après vérification par la CRR LIFA.

Article 4 – Athlètes mutés et/ou étrangers

Conformément à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA une équipe ne peut avoir plus d'un (1) muté et/ou étrangers.

Article 6 - Retrait des dossards

Le jour des championnats, chaque responsable de club doit retirer l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club.

Les dossards à puces sont affectés à une course et à un athlète. Ils ne peuvent être utilisés dans une autre course ou par une autre personne sous peine de disqualification.

Article 7 - Réclamation

Dans un souci d'efficacité, les réclamations devront être formulées dans les 30 minutes suivant la mise en ligne du classement.

Article 8 – Qualifications aux Championnats de France

Ce championnat est qualificatif pour les Championnats de France de la discipline. Nombre d'équipes franciliennes aux Championnats de France :

> Relais TC : 5 équipes Relais U20 : 3 équipes